CSE Siège
du 9 & 10 juin 2021

Conflit sur les plateaux, transfert des équipes au Studio, situation du PC Info, la tension monte au Siège

Vos élu-e-s CGT
Malika Aït-Ouakli, François Badaire, Rafaèle Bourgier, Marc Chauvelot, Laurent Debruyne, Claudine Gilbert, Claude Gueneau, Marie-Jo Larabi, Éric Laumonier, Michela Law, Boris Muffolini, Geoffroy Parizot, Sophie Pignal, Aurélie Schiller
Représentante syndicale
Claude HENIN

Un CSE en présentiel, cela n'était plus arrivé depuis un an. Dans le respect de la jauge et des gestes barrière, les élu.e.s du CSE se sont réuni.e.s pendant deux jours en Salle F.

A noter, le deuxième jour, l'initiative de la direction qui a trouvé judicieux de programmer une réunion de négociation du préavis de grève des électriciens éclairagistes à 9h, soit une demi-heure avant l'ouverture du CSE prévue à 9h30. Conséquence, le CSE a démarré avec trois quart d'heure de retard et le point d'information sur la situation sanitaire et le retour sur site, prévu avec la DRH de FTV, a dû être renvoyé à la prochaine séance.

Quant à la négociation du préavis de grève, elle n'a pas empêché le déclenchement d'un mouvement très déterminé à partir du 14 juin, et qui paralyse les plateaux du Siège. La direction doit entendre les revendications légitimes des électriciens éclairagistes.

Projet TEPI : la direction assignée au Tribunal judiciaire de Paris

Le transfert des équipes de la production des émissions en gestion directe (TEPI) fait toujours débat. La direction tente laborieusement de répondre à l'inquiétude des salarié.e.s mais ne parvient pas à convaincre. Les conditions d'autonomie pouvant permettre son transfert vers la filiale sont-elles réunies ? Loin s'en faut.

Un apport partiel d'actifs est possible quand il concerne une branche d'activité définie comme « *l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs d'une division d'une société qui constituent, du point de vue de l'organisation, une exploitation autonome, c'est-à-dire un ensemble capable de fonctionner par ses propres moyens* ».

Est-ce le cas ?

Les émissions en question disposent-elles de leur propre budget ? de leur liberté de gestion ? de leur capacité de validation éditoriale ?

En mars 2009, du fait de la Loi, la

société France Télévisions a absorbé les sociétés France 2, France 3, France 4, France 5 et RFO. Le 28 mai 2013, un accord collectif a été conclu définissant le statut social de FTV.

L'objectif de ce dernier était de fédérer l'ensemble des personnels de FTV par un texte conventionnel unique, permettant l'exercice de ses missions de service public à travers ses activités d'information, de fabrication, de production de télédiffusion et de radiodiffusion sur tous supports connus ou à venir, au niveau national, régional, local, métropolitain et ultramarin.

L'objet de l'accord étant de fédérer l'ensemble des personnels à travers notamment des activités de fabrication et de production, comment serait-il possible d'annuler unilatéralement cet accord en le privant ainsi d'effet ?

Le transfert partiel d'actifs aujourd'hui imposé ne permettrait plus en effet de fédérer les salarié.e.s puisqu'il les séparerait sans leur aval, il ne permettrait plus de fabriquer et de produire puisqu'il externaliserait la fabrication et la production de ces mêmes salarié.e.s.

L'accord collectif de 2013 ne doit-il pas au contraire protéger les salarié.e.s de l'article L.1224-1 du code du travail que la direction veut appliquer coûte que coûte ?

Ces questions juridiques, l'absence de document démontrant l'autonomie de l'activité concernée, la grande difficulté qu'a la direction à démontrer le bien-fondé de sa démarche sont au cœur de l'assignation en référé déposée par le secrétaire du CSEC et celui du CSE du Siège, soutenus par les syndicats de l'entreprise.

L'audience est prévue le 17 juin à 15h30 au Tribunal judiciaire de Paris.

- ## Évolution hiérarchique au sein de la DGDAP : après la transversalité, le regroupement !

La direction des antennes et des programmes a récemment décidé de regrouper ses unités, afin, dit-elle, de développer les synergies. Sont ainsi regroupées les unités ayant les mêmes cibles, les mêmes publics.

La nouvelle unité « Magazine » placée sous la responsabilité de Nicolas Daniel, regroupe désormais les équipes actuelles des unités « Flux day time » et « magazine ».

L'unité « Culture » pilotée par Michel Field, inclut la « culture » et les « émissions religieuses ».

L'unité « jeunesse et éducation » dirigée par Pierre Siracusa, regroupe les équipes « jeune public et animation » et « Education »

L'unité « Fiction française », gérée par Anne Holmes, accueille les collaborateurs de la « fiction numérique » et celles de la « fiction nationale ».

L'unité « Jeux et divertissement » sous la responsabilité d'Alexandra Redde-Amiel, regroupe les équipes des anciennes unités « jeux » et « variétés et divertissements »

Seule l'unité documentaire placée sous l'autorité de Catherine Alvaresse demeure inchangée.

Ces évolutions n'ont pas de répercussions sur l'emploi : les effectifs, les pôles, les périmètres et les personnes ne changent pas.

Tout est question d'organisation semble-t-il, mais ce mouvement quasi brownien suffira-t-il à développer la qualité et la créativité ?

Départs de l'entreprise

Deux avis d'inaptitude ont été présentés aux élu.e.s ainsi que le projet de départ de deux représentants du personnel dans le cadre de la RCC. Celui de Véronique Paille-Vecchia, secrétaire de l'instance de proximité de la famille Gestion d'entreprise, le 31 octobre 2021, et celui de Marc Chauvelot, secrétaire du CSE du Siège et délégué syndical central, le 31 décembre 2021.

Compte rendu du CSE Central des 25 et 26 mai 2021

Au menu du CSEC de mai, la situation générale de l'entreprise, contrastée, la régionalisation de France 3, laborieuse, le projet de transfert des équipes de production des émissions en gestion directe vers FTV Studio, conflictuel, la charte de la téléphonie mobile, à ajuster, la politique sociale de l'entreprise 2019/2020…

Voir ici ➠ le compte rendu du CSE central.

Dérogation aux durées maximales du temps de travail

Cannes 2021

Après l'annulation du Festival de Cannes l'an dernier en raison du COVID, le Festival fait son retour et se déroulera du 6 au 17 juillet 2021.

Dans leur avis les élu.e.s du CSE Siège ont pris acte de la demande de dérogation au temps de travail et se sont inquiétés de l'évaluation des moyens humains nécessaires pour assurer la couverture du Festival dans de bonnes conditions, en particulier au montage et à la prise de son, compte tenu du nombre d'éditions à alimenter.

Voir ici ➠ l'avis des élu.e.s

Tokyo 2021

Les JO auront lieu du 23 juillet au 8 août, les Jeux Paralympiques du 24 août au 5 septembre. Pour les JO, 190 salarié.e.s seront mobilisés à Tokyo et une centaine à Paris. Différents plateaux seront installés sur place mais la réalisation se fera depuis Paris.

La retransmission des émissions se fera sur France 2 et France 3 de minuit à 19h (régies 1 et 3) et sur France 4 pour les sports collectifs, de 2h à 17h30 (via le CDE). Un système de rotation est prévu pour les recouvrements des vacations.

Pour les Jeux Paralympiques, 60 personnes seront planifiées sur l'événement qui sera entièrement réalisé à Tokyo et retransmis en direct sur France 3, de 6h à 16h. Un seul jour de repos par semaine est prévu sur l'ensemble de ces missions.

Avant le départ, chaque salarié devra s'enregistrer sur une application japonaise (Cocoa), chacun sera testé 14 jours avant le départ (prise de température chaque jour + test PCR 96H avant puis 72H avant le décollage).

A Paris, le décollage ne sera possible que si le salarié est en mesure de présenter les documents justificatifs d'un test négatif, traduits en anglais, et une accréditation.

A l'arrivée au Japon, un premier test antigénique sera effectué à l'aéroport puis les salarié.e.s se rendront à l'hôtel ou les tests s'enchaîneront chaque jour la première semaine, puis le 11ème et le 15ème jour.

Durant cette quatorzaine, les salarié.e.s seront contraints de rester à l'hôtel ou de se déplacer dans les lieux olympiques pré-identifiés. Chaque salarié sera géo localisé via une application pour permettre aux autorités de vérifier les déplacements.

Les élu-e-s se sont vivement inquiétés de ce traçage/flicage des salarié.e.s.

Pour la direction il s'agit d'une décision sanitaire et non politique, visant à protéger les équipes et la population.

Afin de pouvoir réaliser des sujets de société, une équipe JT et une équipe Sport viendront une semaine en amont pour avancer leur quatorzaine.

Voir ici ➠ l'avis des élu.e.s

Évolution de l'organisation de la direction de la communication

L'activité de la communication semble mieux reconnue par les clients internes et Antoine Boilley qui connaît bien la direction des antennes-programmes joue le rôle de facilitateur.

Côté personnel, le ressenti des collaborateurs reste mitigé. Si certains reconnaissent une approche plus pragmatique des problèmes, d'autres estiment que la crise sanitaire et le travail à distance n'ont pas facilité l'adhésion à cette nouvelle organisation, d'autres enfin regrettent que ce nouveau mode de fonctionnement ne réduise leur activité à un simple travail d'exécution, et déplorent un éclatement des collectifs.

D'où la volonté d'une majorité des salarié.e.s de revenir sur site 2 à 3 jours par semaine à la rentrée.

Les ateliers de retour sur site devraient permettre aux salarié.e.s et à leurs managers de trouver une organisation du travail respectant le mode hybride privilégié par la direction pour la rentrée de septembre.

Côté emplois, le compte n'y est pas, 154 postes contre 157 et 4 postes restent vacants à la social-room, ce qui n'est pas rien !

La direction précise qu'ils sont vacants pour le moment, certes, mais il apparaît pour le moins surprenant qu'il soit si difficile de trouver les bons profils… Affaire à suivre.

Projet de développement du CDE

Les ateliers, des synergies compliquées

La commission de suivi s'est réunie le 27 mai 2021 (lire ici ➠).

Le point sur les ateliers est fait, la médiathèque et la préparation antenne, la vérification et le contrôle qualité, l'exploitation et les chefs de chaîne, le cockpit de supervision.

La commission a évoqué la souffrance psychologique de certains salarié.e.s, qui se sentent malmenés et abandonnés par leur hiérarchie.

La direction répond que c'est pour cette raison qu'elle organise ces ateliers.

Les liens ont été distendus avec la période du COVID, il y a toujours une scission entre le Siège et Varet, il faut donc harmoniser les façons de travailler.

Un calendrier qui s'étire

Le macro zoning du futur CDE est présenté dans la perspective d'une migration complète de l'ensemble des chaînes courant 2023.

Les premiers travaux d'installation de la control room commenceront fin 2021 jusqu'en juin 2022.

La migration de France 4 aurait lieu de février à juin 2022, puis celle de France 2 de juin à septembre 2022.

La régie de direct D se ferait en juillet 2022.

A partir de septembre 2022, France 4 et France 2 seraient diffusés sur la control room.

D'octobre à janvier 2023, aurait lieu la migration de France 5 puis celle de France 3 de janvier à février 2023.

L'emploi toujours en tension

La question de l'emploi est particulièrement sensible au CDE. Entre les postes vacants non pourvus, les détachements ou les missions, les départs non remplacés dans le cadre de la RCC et les besoins de renfort nécessités par la formation, on a un cumul considérable de besoins mal pris en compte.

L'exemple le plus emblématique est celui des détachements. Si l'on considère que la cible ne sera pas atteinte avant la mi 2023, la période transitoire pourrait durer encore deux ans. Socialement et humainement très difficile à soutenir pour les salarié.e.s dans l'incertitude sur leur avenir et en situation d'instabilité depuis parfois plusieurs années.

Une mise à plat des effectifs nécessaires au bon fonctionnement du CDE est impérative.

La direction prétend que cette photographie ne serait pas possible à réaliser avant la présentation de la cible en septembre.

Mais combien de temps demandera-t-elle encore aux salarié.e.s de patienter ?

Ça chauffe au PC Info

Depuis plusieurs années les conditions de travail au point Central de l'information (PC Info) se sont dégradées.

En cause, l'activité du service qui s'est accrue avec la prise en charge de France Info puis de l'antenne France 3 Paris Ile-de-France alors que l'effectif du service n'a pas augmenté dans les mêmes proportions.

A cela se sont ajoutés les réceptions d'images par transmission 4G et les téléchargements internet qui ont explosé dans un fonctionnement en mode dégradé.

En outre, des dysfonctionnements perdurent et s'accumulent dans le temps, dus à la multiplication des procédures, aux ordres et contre ordres, à la formation inadéquate, à certains postes mal dimensionnés, etc. Tout ceci dans un environnement de travail bruyant et l'absence de réelle salle de pause.

Cette dégradation est source d'un profond mal-être des salarié.e.s qui ont exprimé leur souffrance au travail auprès des représentants du personnel au travers d'une enquête santé réalisée par la CSSCT du CSE siège ainsi qu'une lettre ouverte adressée au directeur de l'information.

Ainsi, la majeure partie des techniciens du service ont fait part de leur désarroi, leur lassitude et démotivation du fait d'un fonctionnement en mode dégradé

qui perdure dans le temps.

Face à ces signalements et constatant que la direction n'avait pas pris les mesures qui s'imposaient pour préserver la santé des salarié.e.s, les élus du CSE ont voté une délibération (lire ici ➠) désignant le cabinet CEDAET pour mener une expertise pour risque grave.

La restitution des analyses et propositions de mesures de prévention seront présentées à la CSSCT et au CSE.

Approbation des comptes 2020 du CSE

Les comptes 2020 du CSE ont été présentés et approuvés par les élu.e.s. Le secrétaire a décrit de façon détaillée les conséquences multiples de la pandémie sur le fonctionnement du CSE et la gestion des activités sociales et culturelles.

L'expert-comptable a présenté les comptes et le bureau a présenté le rapport de gestion.

Au terme des débats, le Commissaire aux comptes a validé les comptes sans réserve et le CSE a approuvé les comptes.

Bien évidemment, en raison de la baisse d'activités pendant la période, le compte de résultat de l'exercice dégage un résultat global positif qui génère les marges de manœuvre suffisantes pour concrétiser le projet souvent évoqué mais jamais réalisé d'un investissement immobilier en bord de mer, au profit des salarié.e.s et de leurs familles. Le choix s'est porté sur Le Crotoy, station balnéaire en Baie de Somme, au cœur d'une nature préservée.

Présentation des comptes de résultat 2020 du RIE

177 485 couverts en 2020 quand le budget en prévoyait 400 000, ces chiffres témoignent de l'impact de la crise sanitaire sur nos activités.

2021 a débuté sous l'ombre du COVID, avec une fréquentation à la peine, en raison du télétravail et des contraintes du protocole sanitaire.

La capacité d'accueil du self qui était de 99 places assises est passée à 130 puis 256 places, ce qui devrait permettre de mieux répondre à la demande. Beaucoup d'incertitude demeurent pour la suite, compte tenu de l'évolution de la fréquentation et de la généralisation du télétravail après la rentrée de septembre.

Le secrétaire a réaffirmé sa volonté de maintenir cet outil très important pour la cohésion sociale de l'entreprise. Pas question de voir se multiplier dans l'entreprise des distributeurs automatiques de plats chauds et froids, prêts à consommer, comme on en a vu fleurir dans un grand nombre d'entreprises, au détriment de la restauration collective.

Vie du CSE

La campagne ANCV pour les chèques vacances se déroule bien.

Les informations sont déposées sur le site internet et les ayant droits pourront venir retirer leurs chèques en format papier dès qu'ils auront été fabriqués et convoyés.

Le délai de traitement des commandes est de 5 à 10 jours.

Parallèlement la commission des marchés va se réunir pour choisir le prestataire pour les bons de rentrée scolaire.

La distribution du cadeau corporate, éco responsable, personnalisable et marqué du logo du CSE va se faire

avant la coupure estivale.

La période de réouverture va aussi nous permettre d'aller visiter les offres en Baie de Somme pour le bien immobilier que nous convoitons.

Enfin le voyage à La Martinique remporte un succès considérable et le bureau a décidé d'ajouter un troisième voyage aux deux déjà prévus, permettant à 130 personnes de pouvoir bénéficier de l'offre.

Paris, le 16 juin 2021

Prochain CSE les 15 et 16 juillet 2021

D'ici là vos élu.e.s de la CGT se tiennent à votre disposition